

Direction de l'instruction publique, de la
culture et du sport (DICS)
Service des affaires universitaires
Rue de l'Hôpital 1
Case postale
1701 Fribourg

Fribourg, le 28 octobre 2013

**Prise de position du PDC fribourgeois concernant le projet de loi modifiant la loi sur la Haute Ecole
pédagogique fribourgeoise (HEP)**

Madame la Conseillère d'Etat,

Le Parti démocrate-chrétien (ci-après PDC) vous remercie de l'avoir consulté dans le cadre de la consultation sur le projet de loi modifiant la loi sur la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise (HEP).

Nous avons analysé avec beaucoup d'intérêt l'avant-projet de révision partielle de la loi sur la Haute Ecole pédagogique (HEP) fribourgeoise. Nous saluons la nouvelle loi et relevons particulièrement les points suivants:

Préambule

L'avant-projet de la révision partielle de la loi sur la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise répond à l'exigence d'intégration des HEP au paysage suisse des hautes écoles prévue par la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) approuvée par le Parlement le 30 septembre 2011. Pour le PDC, l'adaptation de la loi sur la HEP à l'évolution de la législation fédérale est positive et nécessaire.

Points positifs

Le PDC tient particulièrement à relever les points positifs suivants:

- 1) L'avant-projet prévoit un renforcement au niveau de la coopération entre la HEP et l'Université de Fribourg. Il s'agit d'une évolution positive permettant une meilleure utilisation des ressources et des forces des deux institutions de formation.
- 2) La nouvelle structure prévoit de donner à la formation continue une place à part entière avec à sa tête un doyen (à 25%). La séparation de ce secteur avec celui des «ressources, recherche et développement pédagogiques» offre une clarté et une visibilité accrues aux deux secteurs.
- 3) Le souci de clarté de l'avant-projet se retrouve aussi au niveau de l'ensemble de l'organisation structurelle. Celle-ci est définie de manière précise les attributions et les compétences des différents organes de l'institution.

Réserves

Malgré sa grande satisfaction quant à l'ensemble de l'avant-projet de révision de la nouvelle loi, le PDC émet des réserves sur les points suivants:

- 1) Les titres délivrés par la HEP fribourgeoise ne sont pas précisés dans l'avant-projet. Les diplômes consistent-ils en bachelor, master, (autres ?) tels que prévus par le système de Bologne?
- 2) La promotion du bilinguisme n'est pas mentionnée explicitement dans l'avant-projet. Or il semble que le succès actuel de la HEP fribourgeoise se fonde en grande partie sur le caractère bilingue de l'institution. Cet aspect gagnerait certainement en visibilité s'il était inscrit dans la loi comme c'est notamment le cas pour la loi sur l'Université.

Besoin de clarification

Enfin, le PDC se permet de mentionner les détails formels suivants:

- 3) L'article 33 al.3 énonce: «L'assemblée des membres du corps professoral, le personnel et les étudiants et étudiantes de la HEP sont représentés dans la *commission*.» Ce terme apparaît également à l'alinéa 6 de l'article 33. Cependant, ni l'article ni l'avant-projet de loi ne mentionne l'existence d'une «commission» (par ailleurs existante dans la structure actuelle). Il s'agit certainement d'une erreur où le terme «commission» devrait être remplacé par «conseil». Enfin, cet alinéa pourrait, en raison de sa redondance, sans doute être agrégé avec l'alinéa 2 du même article 33.

En conclusion, nous soutenons ce projet de loi tout en attirant votre attention sur les points cités précédemment.

En vous remerciant d'avoir bien voulu associer le Parti démocrate-chrétien fribourgeois à la procédure de consultation, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, à l'assurance de notre haute considération distinguée.

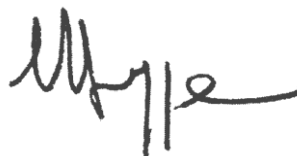
Pour le Parti démocrate-chrétien du canton de Fribourg

Pierre-André Grandgirard

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'PACU'.

Président de la commission Education,
formation, sport et jeunesse du PDC
fribourgeois

Jean-Pierre Siggen

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JP Siggen'.

Chef du groupe PDC au Grand Conseil

Pour tout renseignement :

Pierre-André Grandgirard, député : 079 204 28 76

Jean-Pierre Siggen, chef de groupe : 079 459 12 65